

Charte pour les jeunes de l'école de VTT et les compétiteurs.



Nom et prénom : _____

Date : _____

Signature : _____

Signature des parents : _____

Champs d'application

Ce règlement s'applique aux membres du Cyclophile Sédunois participant à l'école de cyclisme et aux compétitions ainsi qu'à son encadrement.

Ce document complète les statuts du club.

Il apporte un cadre sur les droits et devoirs des différents acteurs envers le club et du club envers les différents acteurs.

Ils doivent également respecter les engagements du programme « cool and clean ».

Le compétiteur doit également respecter :

- Les principes de la « charte d'éthique du sport suisse » et le « code de conduite des athlètes » (Swiss Olympic).
- Les engagements du programme « cool and clean ». Les règlements de Swiss Cycling.

Les engagements de « cool and clean »



<https://www.coolandclean.ch/fr/>

- Je veux atteindre mes objectifs ! (Sport des jeunes)
- Je veux accéder à l'élite ! (Sport de compétition de la relève)
- Je me comporte avec fair-play !
- Je réussis sans dopage !
- Je renonce au tabac !
- Je renonce à l'alcool ! (Moins de 16 ans)
Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (Plus de 16 ans)

Charte d'éthique du sport suisse

<http://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraîneurs/valeurs-ethique/charte-ethique.html>



- Traiter toutes les personnes de manière égale.
- Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
- Renforcer le partage des responsabilités.
- Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.
- Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.
- S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement.
- S'opposer au dopage et à la drogue.
- Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.
- S'opposer à toute forme de corruption.

Code de conduite des athlètes

[Code of Conduct A5 fr 200506.pdf](#)

École de cyclisme

1. Philosophie de l'école

LES « 3 P » : Tels sont les mots-clés de l'école de cyclisme.

- Passion
- Plaisir
- Patience

2. Encadrement

L'encadrement des écoles de cyclisme est assuré par des entraîneurs ayant une formation Jeunesse & Sport (J+S) ou équivalente et assistés par des aide-entraîneurs.

Le club s'engage à instruire ces entraîneurs en leur proposant différentes formations.

3. Objectifs de l'encadrement

- Transmettre la passion du sport et du cyclisme en particulier
- Faire découvrir le cyclisme en favorisant la polyvalence
- Transmettre des connaissances diverses basées sur les qualités de coordination (technique, orientation, rythme, différenciation, réaction, équilibre)
- Faire découvrir aux jeunes les compétitions régionales et nationales.

4. Généralités

L'école de cyclisme VTT est ouverte aux enfants qui ont ou auront 5 ans dans l'année courante.

L'enfant doit se rendre à l'entraînement avec un VTT d'une taille de roue de 20 pouces minimum.

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser un enfant qui ne serait pas suffisamment à l'aise sur son VTT.

L'école de cyclisme sur route est ouverte aux enfants qui ont ou auront 12 ans dans l'année courante. L'enfant doit se rendre à l'entraînement avec un vélo de route.

Les entraînements de cyclocross sont ouverts aux enfants à partir de 9 ans révolus. L'enfant doit se rendre à l'entraînement avec un vélo de cyclocross ou un VTT.

L'âge maximum pour participer à l'école du cyclisme est en principe fixé à 18 ans.

5. Comportement général

Pour des raisons de sécurité, le Cyclophile Sédunois exige du participant un respect de la discipline. Il devra se conformer aux recommandations des entraîneurs.

En cas de non-respect des règles de ce document le comité décidera de sanctions pouvant aller

jusqu'à l'exclusion de l'école de cyclisme, voire du Club.

6. Date et horaire

Les entraînements ont lieu du printemps à l'automne. Les dates précises ainsi que les horaires sont communiquées chaque année.

Les entraînements sont interrompus durant la pause estivale. Nous insistons sur la ponctualité de chacun. **L'inscription en ligne est obligatoire pour chaque cours.**

7. Assurances et responsabilités

Nous rendons attentif les parents que la pratique du cyclisme n'est pas sans danger, tant sur la route qu'en VTT.

Des chutes et accident ne peuvent être totalement exclus. L'encadrement fait bien entendu tout son possible pour les éviter.

Le jeune doit obligatoirement être couvert par une assurance RC privée et une assurance accident.

Le Cyclophile Sédunois décline toute responsabilité en cas d'accidents dû au non-respect des règles de la circulation ou d'un comportement inapproprié.

Chaque participant est responsable de son matériel **et de son bon fonctionnement.**

Le Cyclophile Sédunois décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vol pouvant survenir sur les vélos durant les activités de l'école de cyclisme, les compétitions et les déplacements aux courses.

8. Sécurité et santé

Le participant doit respecter les règles de la circulation routière (LCR).

Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités cyclistes.

Les parents doivent informer le responsable de l'école du cyclisme de tout problème de santé de leur enfant (asthme, maladie respiratoire, problèmes cardiovasculaires, trouble du comportement ou autres).

Équipement

Chaque nouveau membre de l'école du cyclisme reçoit un maillot manches courtes et un cuissard.

Lors du renouvellement des équipements, chaque membre de l'école de cyclisme reçoit un maillot manches courtes et un cuissard.

Le participant doit obligatoirement porter le maillot officiel actuel du club :

- lors des entraînements du club
- lors des compétitions

- sur les podiums

Les compétiteurs de la catégorie U17 (Cadet) licenciés ont la possibilité de faire partie et de porter le maillot d'un team officiel enregistré à Swiss Cycling (selon la liste officielle des équipes VTT nationales publiée par Swiss Cycling faisant foi).

Les compétiteurs de la catégorie U19 et plus âgés n'ont plus l'obligation de porter le maillot officiel du club.

Le coureur perd tout droit aux défraiements du club dès le moment où il ne porte plus le maillot officiel actuel du club.

Le port du maillot officiel du club n'est pas exigé dans les situations suivantes :

- Lorsque le compétiteur porte le maillot officiel de l'équipe nationale ou Centre de Performance TSP Valais/Wallis.
- Lorsque le compétiteur porte le maillot officiel de champion national, romand ou cantonal.

Matériel

Equipements

Possibilité de commander des équipements supplémentaires contre paiement.

Achat de matériel

Pour autant que cela soit possible, les membres du club essaient de favoriser les sponsors du club lors de leurs achats.

Compétiteurs

Sponsoring personnel

Tout compétiteur U17 et plus âgé peut conclure un contrat avec une entreprise ou un team officiel Swiss Cycling à condition que les termes du contrat n'entrent pas en contradiction avec les règlements et les statuts du club. Le logo de l'entreprise ou du team ne pourra pas être ajouté ou apparaître sur les équipements officiels du club.

Inscriptions aux compétitions

Le compétiteur courant sous les couleurs du club doit s'inscrire aux compétitions sous nom de club « Cyclophile Sédunois ».

Le compétiteur du club, faisant partie d'un team officiel, doit s'inscrire aux compétitions sous le nom « Nom du team officiel / Cyclophile Sédunois ».

Défraiements

Le comité est responsable d'assurer une juste répartition des défraiements et de garantir la santé

financière du club. Il adaptera les défraiements en fonction des moyens financiers à disposition.

Seuls les compétiteurs qui portent le maillot officiel du club peuvent prétendre à des défraiements.

Le tableau de la dernière page du présent règlement fait la synthèse des défraiements.

En novembre, le comité enverra le formulaire informatique avec les instructions pour le remplir à tous les compétiteurs.

Le formulaire devra parvenir par voie électronique et sous le format demandé au responsable des défraiements au plus tard à la date mentionnée dans les instructions.

Les défraiements seront distribués lors de l'assemblée générale du club. Si le coureur ne peut pas être présent, il prendra contact avec le comité pour lui communiquer le nom de la personne qui prendra ses défraiements. Le compétiteur ne pourra plus prétendre recevoir ses défraiements par après.

Liste des défraiements

1. Prime d'encouragement

Pour les catégories U17 et plus jeunes, le club offre une prime d'encouragement au compétiteur ayant participé à un minimum de 5 courses inscrites au calendrier Swiss Cycling durant la saison écoulée.

Cette prime se présente sous la forme de bons d'achat et/ou **d'équipements supplémentaires.**

2. Licence

Le club incite les compétiteurs à prendre une licence annuelle sous le nom du club.

Pour obtenir un titre officiel de champion national, romand ou cantonal, la licence est obligatoire.

Chaque compétiteur est responsable de s'inscrire comme membre actif auprès de Swiss Cycling et de commander sa licence sur la plate-forme internet de Swiss Cycling.

La licence peut être obtenue en s'inscrivant individuellement comme membre actif auprès de Swiss Cycling : pour les catégories U11-U13, le prix est de CH 20.-, pour les U15 / CHF 30.-, pour les U17 / CHF 50.-.

3. Soutien et aide financière exceptionnelle

Le Cyclophile Sédunois peut apporter un soutien ou une aide exceptionnelle à un compétiteur membre du club, indépendamment du fait qu'il porte ou non l'équipement du club en compétition.

Ce soutien se présente sous la forme d'une aide matérielle ou financière décidée par le comité.

Entraînements pour compétiteurs

En plus de l'école de cyclisme, le club met en place, en collaboration avec la Valais Wallis Cycling, dans la mesure des possibilités, des entraînements pour les compétiteurs. Les coureurs peuvent également demander un soutien plus approfondi dans les principes d'entraînements en vue d'optimiser leurs entraînements individuels.

Le jeune faisant partie de ces groupes :

- Doit prendre connaissance du présent règlement et doit le faire signer par son représentant légal.
- Est tenu de fréquenter assidument les entraînements proposés (au minimum 80%).
- Doit s'excuser en cas d'absence, au plus tard la veille de l'entraînement, auprès de l'entraîneur responsable.
- Doit participer à au moins 8 compétitions dont au moins 2 courses nationales pendant l'année.

Les entraîneurs avec l'approbation du comité peuvent décider de sanctionner un compétiteur qui ne respecte pas ces règles.

Aide lors des activités du club

En plus de ses activités statutaires, le club demande à ses coureurs leurs aides lors des évènements annuels organisés par le club.

Tableau de synthèse selon le règlement.

	≤ U15 (écoliers) (Soft – Cross – Rock – Mega)	U17	U19
Équipement offert lors de l'adhésion ou du renouvellement	1 maillot 1 cuissard	1 maillot 1 cuissard	1 maillot 1 cuissard
Compétiteur portant les couleurs du club selon le règlement	Obligatoire	Oui	Non
Licence	Remboursée	Remboursée	-
Coaching	-	Oui	-